

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 07
Procurations : 01

Convocation : 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme Christine PAJOT, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme Danielle BERGES donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 31 AOUT 2023

Monsieur le Président propose de valider le procès-verbal de la séance en date du 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du 31 août 2023.

BUDGET CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget primitif 2023 afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement. Suite à l'encaissement de recettes supplémentaires de 200,00 €, il convient d'augmenter les dépenses au chapitre 65 ainsi que de prendre en compte les dépenses du compte 6281 relatives aux cotisations et atelier scolaire :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6281 Concours divers (cotisations ...)	853,00 €	756 Libéralités reçues	200,00 €
623 Pub, publications, relations publiques	-853,00 €		
65138 Autre secours	100,00 €		
65741 Sub. Fonc. Asso.	100,00 €		
TOTAL	200,00 €	TOTAL	200,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget primitif 2023.

GOUTER FIN D'ANNEE ECOLES

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS qu'un goûter de fin d'année est offert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé de retenir un montant forfaitaire de 3,70 € TTC maximum par enfant pour la réalisation du goûter comprenant gâteau et/ou viennoiserie, fruit, boisson, chocolats, friandises et le contenant. Le montant maximum total alloué sera de 707,28 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte :

D'offrir un goûter de fin d'année aux enfants des écoles maternelle et élémentaire ;

D'attribuer un montant total de 3,70 € TTC par enfant ;

D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les dépenses liées à cette prestation.

REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 15 décembre 2023 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas,

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 15 décembre 2023 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

ANIMATION - REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose de prendre en charge une prestation d'animation dans le cadre du repas des aînés. En effet, l'association GHQ Productions pour Bandaxurit's basée Bac de Nialgue, 66400 Reynes, propose une représentation le vendredi 15 décembre 2023 pour un montant de 660,00 € TTC.

A l'unanimité, le conseil d'administration accepte de prendre en charge l'animation présentée ci-dessus le vendredi 15 décembre 2023 pour un montant total de 660,00 € TTC et mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

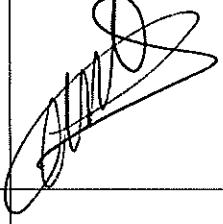
AFFAIRES DIVERSES

Banque alimentaire : en 2023, 6 401 kg de marchandises ont été distribués à 25 foyers représentant 65 bénéficiaires soit 648 passages sur l'année entre janvier et octobre 2023.

La participation de la commune à la Banque Alimentaire représente 915,00 € versé à la Banque Alimentaire et 680,00 € d'achats complémentaires (hygiène notamment).

René LAVILLE : il ne faut pas oublier que les allers-retours tous les 15 jours avec le véhicule de la Mairie et un agent communal sans compter le travail administratif réalisé par le secrétariat.

La séance est levée à 18h55.

René LAVILLE 	Anne BATAILLE 	France PROFFIT 	Fabienne REDO 	Sylvie SOLA
Christine PAJOT 	Murielle BALANGER	Marina CAMPOY 	Noria DA COSTA	Hayat EL HOUR 
Danielle BERGES 				